

## Pourquoi l'archevêque de Dijon a-t-il décidé de se passer des services de la Fraternité Saint-Pierre ?



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 10 juin 2021

Source [Le Salon Beige] Depuis le début du mois, les fidèles catholiques de Dijon attachés à la forme extraordinaire du rite romain expriment leur incompréhension sur les [réseaux sociaux](#) ([avec notamment une pétition](#)) et auprès du [secrétariat du diocèse](#), suite à la décision prise par l'archevêque de se passer à partir de septembre prochain des prêtres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, après 23 années de présence dans le diocèse.

Dans une [lettre](#) adressée aux fidèles, l'abbé Roch Perrel, chargé de l'apostolat à Dijon pour la FSSP, indiquait il y a quelques jours :

le supérieur de district de France de la FSSP, M. l'abbé Benoît Paul-Joseph a demandé un rendez-vous avec Mgr Roland Minnerath et nous exposerons les raisons de notre incompréhension et de notre blessure face à une décision qui nous paraît profondément injuste.

A notre connaissance, Mgr Minnerath n'a reçu ni l'abbé Perrel, ni l'abbé Paul-Joseph. Il s'est contenté de leur envoyer un bref courrier.

Visiblement sous pression des fidèles, le diocèse a consenti à publier un [communiqué](#) le 8 juin, que voici :

Beaucoup d'incompréhension a été manifestée après l'annonce du départ des prêtres de la Fraternité Saint Pierre à Dijon.

La mutation annoncée de l'un des prêtres de la Fraternité a poussé le diocèse à assurer désormais le ministère auprès du groupe de fidèles attachés au Missel dit de Saint Pie V.

Il n'est pas question pour les fidèles de quitter leur lieu de célébration à la Maison Natale de Saint Bernard.

Le Père Christian Baud et d'autres prêtres diocésains sont prêts à assurer la célébration de la messe selon la forme extraordinaire ainsi que les autres sacrements.

Pour tous les autres services pastoraux, comme la catéchèse, le patronage, le scoutisme et les autres activités apostoliques, les familles qui le désirent trouveront le meilleur accueil auprès des paroisses locales de Saint Bernard de Fontaine et de Saint Bernard de Dijon, ou de toute autre paroisse du diocèse.

L'archevêque a expliqué ces changements à la Présidente et à des représentants de l'association des Amis de la basilique de Fontaine-lès-Dijon lors d'une rencontre le 28 mai 2021.

Le diocèse remercie les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre pour les services rendus durant ces dernières années. Le fait de confier maintenant les fidèles à des prêtres diocésains ne fera que renforcer leur communion avec l'Église diocésaine.

Nombre de messages reçus sont hélas révélateurs d'un regrettable esprit de rejet de « l'Église conciliaire ». Le changement proposé par le diocèse n'a pas d'autre but que de renforcer l'unité ecclésiale dans le respect des sensibilités légitimes.

La justification (“*La mutation annoncée de l’un des prêtres de la Fraternité a poussé le diocèse à assurer désormais le ministère*”) est bien étonnante, pour ne pas dire suspecte.

Les fidèles sont les principales victimes de ce changement. Le père Christian Baud, [Vicaire épiscopal du pôle « Liturgie et sacrements »](#) et curé de la Paroisse d’Epoisses à Semur-en-Auxois, ne sera pas à temps plein, ainsi que les autres prêtres diocésains “*prêts à assurer la célébration de la messe*“. Les fidèles n’auront donc plus tous les services rendus par la FSSP, à commencer par la messe quotidienne. Pourquoi ces fidèles ne pourraient-ils pas avoir un pasteur fixe ? Sont-ils des chrétiens de seconde catégorie ? C’est pourquoi les fidèles ont répondu, à défaut d’être reçus :

Dans un [récent entretien que nous a accordé l’abbé Paul-Joseph](#), nous soulignons que la FSSP n’a aucune paroisse personnelle en France, et dans certaines églises, les prêtres disposent de créneaux limités, engendrant une frustration certaine chez les fidèles. Le supérieur du district de France répondait :

Ce qui est sûr, c’est que plusieurs de nos apostolats se trouvent désormais dans une situation compliquée dans le sens où le cadre canonique ne correspond pas à la situation de fait. Je m’explique : dans plusieurs villes, la paroisse territoriale à laquelle notre apostolat est rattaché et dont il dépend, est soit de taille comparable (nombre de fidèles, activités paroissiales, ressources financières etc.) soit de taille inférieure. Dans ce dernier cas, cela crée un déséquilibre et des frictions car on veut faire rentrer de force une réalité dans un cadre impropre, car trop étroit. Immanquablement, cela génère des difficultés quasiment insolubles au plan de l’organisation, de la communication et des relations humaines. Une telle situation – a fortiori quand l’église est partagée entre deux communautés – multiplie les risques de rancœur et de ressentiment car la communauté « hébergée » a toujours le sentiment qu’elle est tolérée ou accueillie, mais en tout cas qu’elle n’est pas chez elle, alors qu’elle est plus nombreuse et plus dynamique que celle qui l’héberge. Dans un tel cas, je pense que la paroisse personnelle est la meilleure solution : la plus naturelle et la plus à même de permettre un fonctionnement apaisé (à titre de comparaison, aux Etats-Unis, la FSSP dispose de 39 paroisses personnelles).

En réalité, il s’agit bien souvent d’une forme d’anachronisme dans le sens où le statut canonique de l’apostolat (surtout dans les grandes villes), n’a pas suivi son développement. Le prêtre et les fidèles concernés donnent donc l’impression de déborder du cadre, mais parce que celui-ci n’est pas adapté ! En raison de la croissance de beaucoup de nos apostolats cette question est devenue incontournable.